



Rencontre
de quartier
Elus/habitants

Viscose

Novembre 2008

Compte-rendu

Le samedi 20 septembre 2008, à l'invitation de la Ville, une première visite s'est tenue dans votre quartier, à laquelle ont participé une cinquantaine d'entre vous.

Cette visite a permis de mettre en évidence la situation des espaces non bâtis notamment au niveau de l'éclairage public, du stationnement et de la circulation des véhicules (sécurité routière), de la continuité de cheminements piétonniers, de l'entretien des espaces verts, de l'insécurité due aux aménagements de l'espace central du secteur des Cèdres.

Concernant le bâti, de nombreuses traces de désordres sur les façades des maisons témoignent, en particulier, de problèmes d'isolation et d'une importante remontée d'humidité.

Pour la Cité Viscose, il a été rappelé la nécessité de bien appréhender la situation très particulière de l'ensemble des terrains et des voiries, lesquels sont la propriété privée de l'OPAC 38 et non pas de la commune d'Echirolles. Il n'y a donc pas d'espaces publics communaux au sens statutaire légal.

Le maire a toutefois indiqué être prêt à reconnaître le caractère public de certaines voiries et espaces extérieurs, pour les intégrer dans le domaine public communal, mais à la condition expresse de procéder à une répartition précise entre la commune et l'OPAC 38.

Lors de cette réunion, l'OPAC 38 a indiqué que, compte tenu des surfaces concernées, il ne lui était pas possible de financer un niveau d'entretien suffisant des voiries et des espaces extérieurs sur les seules charges locatives.

Une telle opération suppose un financement spécifique et des subventions publiques à rechercher.

→ Décision n°1 : Une rencontre entre la Direction Générale de l'OPAC 38 et la Commune sera organisée avec l'objectif d'aboutir à une répartition précise entre ce qui constituera le domaine public géré par la Ville et ce qui restera du domaine de l'OPAC, en charge de son entretien. Sous cette condition, cette opération pourra se dérouler progressivement par tranches budgétaires annuelles, une priorité étant accordée à l'éclairage du quartier et à la sécurisation des cheminements piétons, en particulier pour les circuits qui concernent les enfants.



Il a été indiqué que le raccordement de la Cité Viscoise au chauffage urbain devrait permettre de régler en grande partie les problèmes d'humidité et de condensation. Un effort supplémentaire est toutefois demandé à l'OPAC 38 pour des travaux permettant de réguler la forte humidité remontant du sous-sol des caves.

Le réaménagement paysager et fleuri du canal (secteur des Cèdres) a été acté.

Les questions du manque de places de stationnement dans certains secteurs et plus globalement de sécurité routière (vitesse excessive), relèvent de la mise en œuvre d'un plan de circulation et seront étudiées dans le cadre de la réflexion sur le statut des espaces extérieurs et la répartition à intervenir entre l'OPAC 38 et la Ville.

Les problèmes d'entretien locatif courant, tels que la question des boîtes à lettres pas aux normes, sont de la responsabilité de l'OPAC 38. Un point sera rapidement fait à ce sujet.

Ont également été débattues les propositions relatives à l'animation de la vie sociale du quartier, de la mise en pratique d'un pédibus pour sécuriser la circulation des enfants, du travail engagé sur les jardins de la Viscoise ; de l'accueil des nouveaux arrivants et d'une manière générale les questions d'attribution de logement et des charges locatives.

→ Décision n°2 : Les services municipaux et plus particulièrement les professionnels du centre social Ponatière interviendront en appui pour aider à la mise en place d'un groupe de travail et soutenir l'action de l'association des habitants.

Nous vous tiendrons informé régulièrement des évolutions liées à ces différents aspects.

